

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GIRAUT DE BORNEIL

PROCES-VERBAL

Séance n°3 du mardi 25 novembre 2025

Année scolaire : 2025/2026

Numéro de séance : 3

Date de la transmission de la convocation aux membres : 17 octobre 2025

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président du conseil d'administration : M. NORMAND Laurent

Secrétaire de séance : M DENNE Yann

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 18

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2025
- 2- Projet de budget 2026
- 3- Contrats et conventions
- 4- DBM
- 5- Informations et questions diverses

	CIV	NOM Prénom	Représentant CA	Absent	Excusé	émargement
Membres de droit	M.	NORMAND Laurent	Proviseur - Président			JN
	M.	LACAUD Carl	Principal Adjoint		X	
	M.	LE GOANVIC Didier	Secrétaire général d'EPL			
	M.	CHAILLIER Rodolphe	Conseiller Principal d'éducation			
	Mme	BRIVADIS Julia	Agent comptable			
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	M.	PLATON Nicolas	repr. Conseil Régional			
	Mme	LANGLADE Colette	repr. Conseil Régional			
	M.	MORAND Jimmy	repr. commune			
	M.	VAUGRENARD Alain	personnalité qualifiée			
Représentants des personnels ATOSS	Mme	ROUILLON Géraldine	repr. ATSS			
	Mme	GAUTHIER Delphine	repr. ATSS			
	Mme	BABDOR Séverine	repr. ATSS			
	Mme	CLÉMENT Véronique	repr. ATSS			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M.	RENARD Benjamin	repr. Pers. Enseignants			
	M.	WECKSTEEN François	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	DELARUE Sylvie	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	LAFAYSSÉ Elsa	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	MORAND Nawal	repr. Pers. Éducation			
	M.	BACHELLERIE Benoît	repr. Pers. Enseignants			
			1 siège non pourvu	repr. Pers. Enseignants		
Représentants des élèves	Mme	NAL Margot TG1	repr. Elèves			
	Mme	FRANCIS Claire TG1	repr. Elèves			
	Mme	PUIG DUBA Maë 1G	repr. Elèves			
	Mme	BORDES Lily-Violette 1G	repr. Elèves			
	M.	KELLER CHAVILLON Nolan 1G	repr. Elèves			
Représentants des parents d'élèves	Mme	DUBREUIL-DURAND Agnès	repr. Parents d'élèves		X	
	Mme	RUFFIER Stéphanie	repr. Parents d'élèves			
	Mme	REY Marie-Pierre	repr. Parents d'élèves			
	Mme	FEURPRIER Céline	repr. Parents d'élèves			
	M.	DENNE Yan	repr. Parents d'élèves			
Total		membres Titulaires membres Suppléants				

Signatures :

Le président,
Laurent NORMAND



Le secrétaire de séance,
Yann DENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yann Denne".

Le conseil d'administration est ouvert à 18h05.

21 membres sont présents en début de séance. Le quorum est atteint et les délibérations peuvent se dérouler régulièrement.

M. NORMAND, proviseur et président du conseil d'administration, salue les membres du conseil.

Désignation du secrétaire de séance : M Denne, représentant élu des parents d'élèves, est volontaire.

1) Validation du compte rendu de la séance du 06 novembre 2025

Il n'y a pas de commentaire ni de demande de modification. Le procès-verbal est donc mis aux voix.

VOTE : Nombre de votants : POUR : ABSTENTION : CONTRE : 0

1) Affaires financières :

M. LE GOANVIC, secrétaire général de l'EPL, prend la parole et présente plusieurs délibérations qu'il soumet aux membres du CA, avant de présenter le budget 2026.

- le reversement du collège au lycée : la clé de répartition des surfaces a été votée précédemment mais il faut également un acte spécifique voté précisant le reversement de 70 % du budget du collège vers celui du lycée.

VOTE : Nombre de votants : 18 POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

- le financement de l'atelier théâtre (hors participation éventuelle au Festival des Didascalies) : Monsieur le GOANVIC distribue un document présentant le budget prévisionnel pour 2025-2026 (28 élèves) qui concerne en partie le financement des interventions du partenaire culturel chaque vendredi soir (2180€). Pour la participation au Festival des Didascalie un autre projet de budget sera présenté en CA.

VOTE : Nombre de votants : 18 POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

- une convention de groupement de commandes relative à la collecte des déchets, signée avec le Conseil départemental de Dordogne-Périgord et valable à partir de début juillet 2026 pour une durée de 4 ans.

VOTE : Nombre de votants : 18 POUR : 18 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Présentation du projet de budget 2026 :

Monsieur LE GOANVIC distribue un document support.

La dotation globale de fonctionnement attribuée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2026 est de 89 798 € (en baisse de 16230 €).

Le secrétaire général explique que le calcul de cette dotation s'appuie sur le fonds de roulement disponible (74 jours).

Le budget du collège est quant à lui en hausse ; ce qui limitera l'impact de cette baisse de dotation en raison du reversement de 70 % de ce budget du collège vers le lycée.

Monsieur LE GOANVIC rappelle que ce budget 2026 a été préparé et saisi dans le nouveau progiciel op@le qui sera utilisé à compter du 1^{er} janvier prochain.

Il évoque également des reliquats d'anciennes subventions d'Etat qui ont été déspecialisées et ont été reversées au budget pour un montant de 8000€.

Madame GAUTHIER, représentante élue des personnels ATSS, demande d'où viennent ces reliquats. Monsieur LE GOANVIC lui explique qu'il s'agit de sommes liées à des projets qui n'ont pas été complètement consommés.

Monsieur LE GOANVIC commence par présenter **le service des activités pédagogiques** en s'appuyant sur le support papier distribué. Le total des dépenses susceptibles d'être engagées en 2026 se montent à 25 148€. Il rappelle que l'origine des recettes est triple : l'état, les collectivités territoriales de rattachement et les familles.

Monsieur BACHELLERIE, représentant élu des personnels enseignants et d'éducation demande pourquoi la part établissement dans le financement de l'atelier théâtre n'est pas prise sur la ligne prévue en éducation artistique et culturelle. Cela permettrait de reventiler les 180 € sur d'autres dépenses.

Monsieur LE GOANVIC répond en précisant que les part établissement sont en principe à prélever sur les réserves ce qui est actuellement déconseillé au regard de la situation financière de l'établissement ; c'est pourquoi il a été prévu de réaliser ce prélèvement sur le DGF.

Monsieur LE GOANVIC présente ensuite **le service Vie de l'élève** dans lequel on ne trouve plus que deux sections : les montants de la rémunération des AED et les aides aux familles : fonds sociaux et ici un reliquat de l'aide régionale à la restauration. Les bourses nationales seront dorénavant gérées à part.

Le service Administration et logistique est décrit. On y retrouve la plus grosse partie de la DGF versée par la collectivité et le reversement du budget attribué au collège.

Monsieur LE GOANVIC reprend les différentes postes de dépense regroupés dans ce service général.

Il précise que les dépenses de viabilisation sont dorénavant réparties entre le service ALO et le service spécial SRH.

Monsieur BACHELLERIE fait le constat que la somme dédiée à la collecte des déchets n'est pas partagée entre le service ALO et le service SRH.

Enfin, Monsieur LE GOANVIC présente **le service spécial Restauration et hébergement**.

Il décrit les recettes attendues puis précise les dépenses.

Dans le cadre du passage progressif au 100% bio, Monsieur LE GOANVIC annonce que l'obtention d'une seconde carotte dépendra de l'utilisation des produits d'entretien labellisés par l'organisme Ecocert.

Il rappelle que l'établissement doit reverser 20% des recettes de la restauration scolaire à la collectivité pour participer notamment à la rémunération des agents territoriaux.

Les trois tableaux suivants sont des récapitulatifs. Ils reprennent le détail de la section de fonctionnement en affichant par service, les différents résultats.

Madame GAUTHIER, représentante élue des personnels ATSS, demande pourquoi il n'y a plus de ligne dédiée aux dons. Monsieur LE GOANVIC lui répond que la ligne a été épuisée.

Monsieur LE GOANVIC reprend en notant que, de même que pour les dons, la ligne dédiée aux crédits pour acheter des carnets de correspondance n'existe pas. Elle sera créée lorsque l'établissement aura reçu les crédits globalisés dont une partie est dédiée à cet achat.

Monsieur MORAND, représentant la municipalité d'Excideuil, fait le constat de la baisse du budget de l'établissement, même si on ne compte plus les bourses nationales. Il constate également que les sommes dédiées aux activités pédagogiques ont baissé.

Question de Monsieur BACHELLERIE : en quoi ce budget améliore-t-il la santé budgétaire de l'établissement quand depuis 4 ans on présente des comptes financiers alarmants ?

Réponse : la situation financière va lentement s'améliorer. Il y aura moins de créances en fin d'année que l'année précédente. Mais elles ne seront pas toutes recouvrées d'ici la fin de l'année.

Autre remarque : depuis plusieurs années l'état des lieux financier de l'établissement est catastrophique chaque 31 décembre alors que le conseil régional prétend que la situation financière de l'établissement n'est pas si difficile au regard des fonds de réserves.

Monsieur LE GOANVIC répond que la collectivité est destinataire des comptes financiers et qu'ils sont parfaitement au courant des difficultés financières de la cité scolaire.

VOTANTS : 17

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

2) Informations et questions diverses :

M. NORMAND présente pour information le projet d'évaluation du lycée. Il distribue un exemplaire du projet à chaque membre et annonce sa diffusion auprès des familles.

Il rappelle l'objectif de ce projet : présenter les modalités d'évaluation des élèves pour le baccalauréat GT et permettre une réflexion sur l'évaluation des élèves en tendant vers une harmonisation des pratiques.

Il reprend rapidement l'historique de ce projet dont la rédaction a été entamée il y a 4 ans.

Il précise aussi l'un des objectifs de ce document : sécuriser les enseignants face à des familles qui discutent les modalités d'évaluation de leurs enfants. D'où un document qui est régulièrement complété et enrichi dans le cadre des travaux du conseil pédagogique.

Il reprend la demande ministérielle de la circulaire du 25 août dernier qui souhaite relancer de ces projets et interroge les enseignants sur les coefficients avec notamment l'introduction du coefficient « zéro ». La visée est de rendre mieux compte du niveau des élèves par la mise en œuvre d'un contrôle continu certificatif peut-être plus strict.

La question des coefficients est abordée et donc celle des évaluations qui n'auraient pas vocation à compter pour Parcoursup. Le choix de l'établissement c'est de laisser la possibilité aux enseignants de soutenir la réussite des élèves en modifiant les coefficients jusqu'aux conseils de classe.

Monsieur DENNE, représentant élu des parents d'élève, intervient : une partie des notes des élèves comptera pour le bac tandis qu'une autre partie ne comptera pas ? Il lui est répondu que la règle n'est pas aussi stricte et que l'évaluation est laissée à l'appréciation des enseignants qui souhaitent d'abord valoriser leurs élèves.

Madame DELARUE rappelle que les petites évaluations gardent leur rôle dans les moyennes et qu'il s'agit de choisir justement les bons coefficients. Cela permet de conforter les élèves qui travaillent régulièrement.

Intervention de Monsieur BACHELLERIE revient sur le document. Il souligne la densification du document et rappelle que les enseignants regrettent la décentralisation d'un examen qui n'est plus un examens national régi par des règles nationales. Ce qui éviterait d'avoir à répondre à des familles avec des règles locales. Le travail mené autour de ce projet augmente le travail des enseignants en obligeant à préciser les règles de fonctionnement.

En l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour étant épuisé, M. NORMAND lève la séance à 19h20.

ANNEXE 2 : projet d'évaluation du lycée (mise à jour octobre 2025)

Les baccalauréats général et technologique

INFOGRAPHIE
INTERACTIVE 




Les modalités d'évaluations

Télécharger l'infographie présentant
la répartition de la note finale 

Les épreuves terminales en voies générale et technologique (60 %)

En première

(épreuves anticipées)


- Français (écrit + oral)
- **Mathématiques ** (écrit)
à partir de 2025-2026 (pour la
session 2027 du baccalauréat)

En terminale

(épreuves finales)

- Philosophie (écrit)
- 2 spécialités (écrit)
- **Grand oral ** (oral)

Le contrôle continu (40 %)

- Prise en compte des moyennes annuelles¹ dans :
 - le tronc commun (hors français et philosophie)
 - l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale
 - les enseignements optionnels (ajoutés en complément des 40%)
- L'organisation du contrôle continu est encadrée par le **projet d'évaluation ** de l'établissement.

1. Les **candidats individuels ** passent des évaluations ponctuelles dont les notes sont prises en compte au titre du contrôle continu.

Les modalités d'évaluations particulières en contrôle continu

Enseignement scientifique (1^{re} générale)

Pour les élèves sans spécialité « mathématiques » : la moyenne obtenue dans l'enseignement de **mathématiques spécifiques** est comptabilisée à hauteur de **40 %** de la moyenne annuelle en enseignement scientifique.

EPS

Évaluée en **contrôle en cours de formation (CCF)** en terminale. Basée sur 3 **APSA** (activité physique, sportive et artistique) issues de 3 champs d'apprentissage différents.

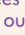
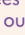

Enseignement moral et civique (EMC)

18h annuelles, selon la programmation de l'établissement (sur l'année ou sur une période). Moyenne annuelle sur au moins **3 notes par élève et par an**.

Langues vivantes (A, B, C)

Évaluées selon le **CECRL** (contrôle continu + attestation). Attestation de langues vivantes délivrée pour **LV A et B** à tous les candidats au bac.

Que garantit le baccalauréat ?

Un niveau de **connaissances** et de **compétences** acquis durant les deux années du cycle terminal (**voie générale ** ou **voie technologique **), notamment dans la perspective de la **poursuite d'études **.

Les évaluations spécifiques liées aux sections linguistiques

SELO (Sections européennes ou de langues orientales) et DNL (Disciplines non linguistiques)


- Évaluation spécifique (oral : 80% + note de scolarité : 20%).
- Moyenne de la langue concernée sur le cycle terminal (pour SELO uniquement).

Baccalauréats binationaux

- 2 évaluations spécifiques (langue + DNL).

Baccalauréat français international (BFI)

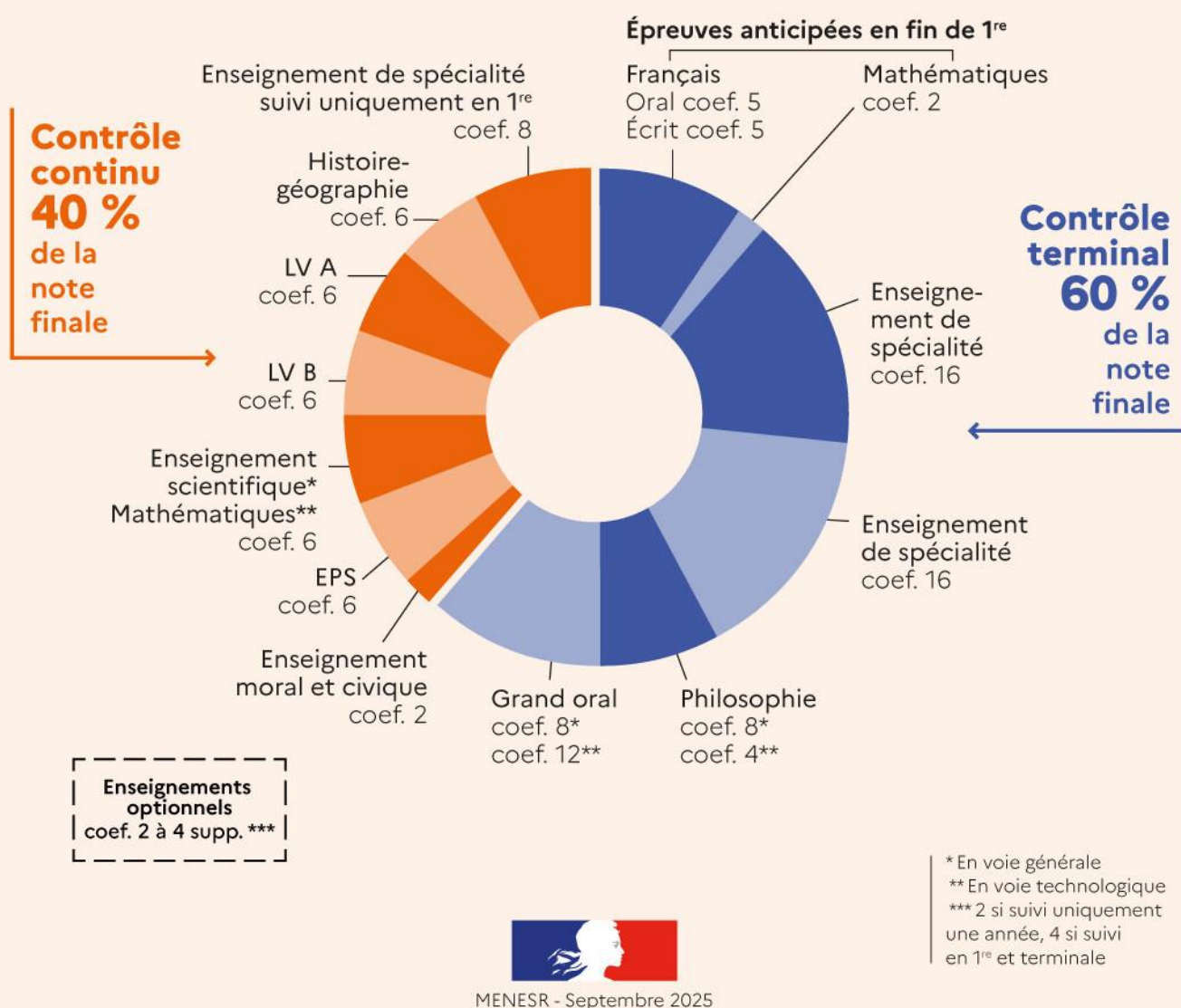
- 3 à 4 évaluations spécifiques (approfondissement culturel et linguistique, connaissance du monde, DNL1, DNL2 facultative).

Pour en savoir plus : télécharger
le **mémento sur les modalités de
l'évaluation en cycle terminal
général et technologique** 

L'infographie suivante et les liens cliquables sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/document/67730/download>

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



<https://eduscol.education.fr/4291/les-baccalureats-general-et-technologique>

Références et textes réglementaires

Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique ;

Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 ;

Note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 ;

Adaptation des périmètres de certaines épreuves d'enseignement de spécialité de la classe de Terminale à compter de la session 2022.

Note de service du 28 août 2025 relative au projet d'évaluation au lycée générale et technologique

Cadre général

Ce document a pour objectif d'informer sur les choix relatifs à l'évaluation des lycéens. Il est réalisé par les équipes pédagogiques du lycée Giraut de Borneil d'Excideuil, dans le cadre du contrôle continu mis en œuvre en vue de l'obtention du baccalauréat général ou technologique.

Coefficients bac général et technologique - contrôle continu

La spécialité suivie uniquement en classe de première aura un coefficient 8. L'enseignement civique et moral aura un coefficient 2. Les autres matières seront toutes de coefficient 6.

A noter : la totalité du contrôle continu représente toujours 40% de la note totale du bac.

Matière	Première	Terminale	Total
Histoire-géographie	3	3	6
Enseignement scientifique (Bac général)	3	3	6
Mathématiques (bac technologique)	3	3	6
LVA	3	3	6
LVB	3	3	6
EPS		6	6
EMC	1	1	2
Spécialité 1	8	-	8
Total			40

Coefficients bac général - épreuves terminales

Les épreuves terminales englobent le français écrit et oral (3e trimestre - première), les mathématiques (3e trimestre – première), la philosophie (3e trimestre - terminale), les 2 enseignements de spécialités poursuivis en terminale (3e trimestre - terminale) et le grand oral (3e trimestre - terminale). Elles représentent 60% de la note finale du bac.

Durées et coefficients des épreuves terminales

ÉPREUVES	NATURES	DURÉES	COEF.
Français	Écrit	4h	5
	Oral	20mn	5
Mathématiques	Écrit		2
Philosophie	Écrit	4h	8
Grand oral	Oral	20mn	8
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Écrit	4h	16
Humanité, littérature et philosophie	Écrit	4h	16
Spé. Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Écrit	3h30	16
	Oral	30mn	
Spé. Mathématiques	Écrit	4h	16
Spé. Physique-chimie	Écrit	3h30	16
	Pratique	1h	
Spé. Sciences de la vie et de la Terre	Écrit	3h30	16
	Pratique	1h	
Spé. Sciences économiques et sociales	Écrit	4h	16

Coefficients bac technologique - épreuves terminales

Les épreuves terminales regroupent le français écrit et oral, les mathématiques, la philosophie, les épreuves de spécialités et le grand oral. Elles représentent 60% de la note finale du bac.

Durée et coefficients des épreuves terminales

ÉPREUVES	NATURES	DURÉES	COEF.
Français	Écrit	4h	5
	Oral	20mn	5
Mathématiques	Écrit	2h	2
Philosophie	Écrit	4h	4
Grand oral	Oral	20mn	12
Droit et économie	Écrit	4h	16
Management, sciences de gestion et numérique	Écrit	4h	16

Ce projet d'évaluation répond à trois exigences :

- une exigence de niveau en vue de préparer les élèves aux attendus de l'enseignement supérieur
- une exigence d'égalité entre les élèves au sein d'une même discipline

-une exigence de transparence et de prévisibilité des modalités d'évaluation pour les élèves et les familles.

Principes et engagements

Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement et de manière égalitaire dans chaque enseignement.

-Les moyennes :

Elles sont construites à partir d'une pluralité de notes fixée dans chaque discipline. Pour être recevable, une moyenne est calculée avec un nombre minimum de notes **susceptible de varier selon** les disciplines. Pour être recevable, selon ses spécificités et ses contraintes, chaque discipline fixe le nombre d'évaluations prises en compte pour que la moyenne soit représentative. Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels et renseignées dans le livret scolaire.

Toutes les notes ne sont pas systématiquement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs.

-Les différents types d'évaluation :

L'évaluation *diagnostique*, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage, peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.

L'évaluation *formative* prend sa place en cours d'apprentissage. Elle doit permettre à l'élève de se situer par rapport aux attendus.

L'évaluation *sommative* se situe au terme d'une séquence d'apprentissage spécifique.

TYPE D'EVALUATION	FORME
FORMATIVE	Quizz, test leçon, oral, compte rendu d'activité, exposés, exercices en classe...
SOMMATIVE	Evaluation bilan, devoir surveillé, devoir type bac...

L'évaluation est conforme aux objectifs de formation des programmes : compétences disciplinaires et attendus de fin de cycle.

Elle prend en compte la progressivité des apprentissages et doit être comprise par les élèves.

Elle traduit le degré d'acquisition, les pistes de progrès et revêt la forme d'une note chiffrée ou une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.

Les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral et de manière expérimentale, lors de travaux pratiques.

Les *évaluations sommatives* sont progressives et proposées dès lors qu'un nombre suffisant d'activités d'entraînement a été réalisé en amont, en classe ou à la maison. Toute note est accompagnée d'appréciations explicites pour attester du niveau atteint en fin de période par un élève. Les commentaires visent à expliciter la progression de l'élève et proposer des pistes de progression.

Pour le cycle terminal, les commentaires éclairent le niveau atteint pour les compétences du Livret Scolaire du Lycée. En Terminale, chaque moyenne annuelle intégrera au moins une évaluation de type baccalauréat.

-Les coefficients :

Afin de garantir des moyennes périodique et annuelle représentatives du niveau de l'élève, des notes sont attribuées avec des coefficients variés selon la nature et l'importance donnée à l'évaluation.

- les évaluations à coefficient zéro qui ne sont pas comptabilisées dans la moyenne périodique telles que les évaluations diagnostiques ou certaines évaluations formatives ;
- les évaluations à coefficient intermédiaire formatives ou sommatives qui concernent des paliers d'acquisition des apprentissages ;
- les évaluations à fort coefficient que sont les évaluations sommatives périodiques (évaluations de fin de trimestre ou de fin de semestre, bac blanc...).

Toutes les notes, y compris celles coefficientées zéro, figurent sur le relevé de notes périodique de l'élève communiqué avec le bulletin scolaire.

Cependant, toutes les notes sont susceptibles de ne pas être intégrées aux moyennes certificatives de l'élève, prise en compte pour la procédure Parcoursup. L'enseignant précisera si la note participe ou non à **la moyenne certificative de l'élève**, qui sera remontée dans le Livret scolaire du Lycée (pris en compte en vue de l'obtention du baccalauréat) et dans Parcoursup.

Ces coefficients **pourront être réajustés** jusqu'au conseil de classe.

-La question de l'absentéisme :

« Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par le Code de l'Éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. A ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire. » (Note de service du 28 juillet 2021)

Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes.

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son attention. A cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Si un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle significative pour un ou plusieurs enseignements en classe de Première ou de Terminale, il est convoqué par l'établissement à une évaluation ponctuelle dans l'enseignement ou les enseignements correspondants, à titre d'évaluation(s) de remplacement. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. **En raison d'une absence non justifiée ou d'absences justifiées mais répétées**, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

-Le livret scolaire :

Le livret scolaire, seul document de référence qui fait foi pour le baccalauréat, est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat au cours de sa scolarité.

-Les aménagements d'examen :

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité.

-La gestion des situations de fraude :

Toute fraude ou tentative de fraude engage la responsabilité de l'élève qui s'expose alors aux punitions ou sanctions prévues par les règlements d'examen en vigueur.

Les dispositions relatives aux fraudes valables lors des épreuves ponctuelles sont également valables pour toutes les évaluations qu'elles concernent le contrôle continu ou non.

Nous rappelons que conformément aux circulaires relatives à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves, l'utilisation des téléphones portables, des montres connectées et plus largement de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de sanction disciplinaire pour tentative de fraude lors d'une épreuve comptant pour l'obtention du baccalauréat. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre d'une évaluation réalisée en classe ou à la maison, **sans l'accord explicite de l'enseignant**, s'apparente à une forme de tricherie ou à une fraude et sera sanctionnée comme telle.

MODALITES D'EVALUATION selon les matières et présentées par les équipes disciplinaires :

- ***Langues vivantes :***

Chaque évaluation aux activités langagières évaluées fait l'objet d'un entraînement préalable en cours de séquence à partir de différents points culturels choisis.

L'évaluation de toutes les compétences est réalisée : expression écrite (EE), expression orale en continu (EOC), expression orale en interaction (EOI), compréhension orale (CO) et compréhension écrite (CE), de façon équilibrée, tout au long de l'année.

L'évaluation est positive, en ce sens que l'élève sait ce qu'il a acquis et est informé des compétences qu'il devra acquérir pour valider le niveau supérieur.

L'équipe de langue s'appuie sur les grilles du CECRL pour l'évaluation des activités d'expression écrite et orale :

-niveau B1 pour les LVB

-niveau B2 pour les LVA

Pour chaque niveau de compétence une « fourchette » de points est indiquée et les points attribués sont visibles.

- ***Education physique et sportive :***

Dispositions communes à l'enseignement commun et à l'enseignement facultatif optionnel Les élèves sont soumis à la passation d'épreuves dans trois activités physiques, sportives et artistiques au cours de l'année de terminale. Ils doivent avoir vécu au moins un cycle d'enseignement du même champ d'apprentissage en seconde ou première. Les modalités d'évaluation détaillées figurent dans les grilles d'évaluation présentées en annexe, préalablement validées par les corps d'inspection pédagogique régionale.

Figure également en annexe, le calendrier de passation de ces épreuves, présenté au Conseil d'Administration du lycée, chaque début d'année scolaire. Ce document rappelle les dispositions en vigueur, pour l'année en cours, concernant les situations d'inaptitude à la pratique.

Les notes sont attribuées aux élèves en co-évaluation.

Spécificités de l'enseignement commun :

Les notes comptant pour l'épreuve, en terminale, ne sont pas communiquées aux élèves, car leur certification est conditionnée à l'accord de la commission académique d'harmonisation qui se réunit, en amont de la tenue des jurys de délivrance du diplôme début juillet. Seules les notes figurant sur le relevé officiel du diplôme, font foi.

Spécificités de l'enseignement facultatif :

Les notes comptant pour le contrôle continu à l'examen, sont celles figurant sur les bulletins trimestriels de première et terminale.

La note globale pour l'année de terminale, est réglementairement répartie comme suit :

- Pratique physique dans les 3 APSA : 16 points ;
- Etude présentée lors d'une soutenance orale : 4 points.

La répartition des points, en fonction des trimestres, doit aboutir à cette répartition lors du calcul de la moyenne annuelle.

- **Mathématiques :**

L'évaluation est diversifiée (diagnostique, formative, sommative, certificative) et peut prendre différentes formes (devoirs surveillés, exposés, travaux pratiques, etc.).

Avant chaque évaluation certificative, les élèves disposent du temps nécessaire pour s'approprier les notions évaluées. L'évaluation certificative comporte des exercices progressifs, commençant par des questions simples, puis évoluant vers des exercices plus complexes.

Des exercices d'entraînement supplémentaires sont régulièrement proposés.

- **Sciences de la Vie et de la Terre / sciences physiques et chimique:**

La répartition des notes est la suivante :

Environ 1/4 de TP et 3/4 d'écrit.

Pour les élèves qui arrêtent la spécialité SPC et SVT en fin de 1ère, le contrôle continu sera évalué de la façon suivante :

- 75% environ d'évaluation sommative (DST, interrogations de leçon, évaluations orales...)
- 25% environ de compétences expérimentales (comptes rendus de TP, capacités expérimentales...)

- **Enseignement scientifique :**

- 1) Classe de première :

1er trimestre : un contrôle type E3C (50 %) + bilan des compétences (activités) (50 %)

2ème trimestre : un contrôle type E3C (50 %) + bilan des compétences (activités) (50 %)

3ème trimestre : un contrôle type E3C (25 %) + bilan des compétences (activités) (25 %) + oral du projet (50 %)

- 2) Classe de Terminale :

Pour les 3 trimestres : un contrôle type E3C (75%) + bilan des compétences d'activité (25%)

- **Histoire-géographie-EMC :**

Ces matières font l'objet d'évaluation de toutes les compétences définies dans les programmes publiés au BO :

- 1) Maîtrise et utilisation de repères chronologiques et spatiaux : connaître et se repérer, contextualiser ;
- 2) Appropriation des exigences, notions et outils : employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines, conduire une démarche historique ou géographique, la justifier, construire une argumentation historique ou géographique ;
- 3) En EMC, s'exprimer, coopérer, rechercher, exprimer un jugement et s'inscrire dans une démarche de vérité

Ces compétences peuvent donner lieu à des évaluations orales individuelles ou collectives (restitution d'exposés) ; dans le cas d'un travail collectif, la notation est individualisée en fonction de l'investissement et de la réalisation. L'évaluation peut également être écrite, sous la forme de travaux individuels et collectifs (dossiers, cartographie...) ou d'exercices individuels académiques (carte, croquis, étude de documents, commentaire de documents, questions problématisées).

Toute absence entraînera une session de rattrapage notifiée par le professeur ; l'absence à cette dernière sans certificat médical entraînera la note de zéro.

• ***Spécialité Histoire – Géographie – Géopolitique – Sciences Politiques :***

Cet enseignement de spécialité fait l'objet d'évaluation de toutes les compétences définies dans le programme d'histoire-géographie tel que défini au BO de 2019 :

- 1) Maîtrise et utilisation de repères chronologiques et spatiaux ;
- 2) S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique.

A ces compétences générales attendues s'ajoutent des compétences spécifiques (analyser, interroger, adopter une démarche réflexive ; se documenter ; travailler de manière autonome ; s'exprimer à l'oral) définies par l'arrêté du 19/07/2019 publié au BO.

La façon de travailler en cours et d'évaluer les élèves est conditionnée par ces attendus. Le travail de recherche, individuel ou collectif, et évalué, est très important. Il vise à amener les élèves à de l'autonomie dans la construction de leurs connaissances.

Les évaluations orales, individuelles ou collectives, ont pour objectifs de faire progresser l'expression orale en public, mais aussi la capacité à problématiser et interagir avec un jury afin notamment de préparer l'épreuve du Grand Oral.

Les évaluations écrites sont de difficultés croissantes : en première année de spécialité, amener les élèves à maîtriser la méthodologie et la réalisation des exercices du baccalauréat en 2 heures (commentaire de documents ou question problématisée) ; en terminale, les évaluations écrites sont des exercices du baccalauréat, notées en se référant aux grilles fournies par l'Inspection à l'occasion du baccalauréat.

Toute absence entraînera une session de rattrapage notifiée par le professeur ; l'absence à cette dernière sans certificat médical entraînera la note de zéro.

Sauf autorisation expresse du professeur, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre d'un travail évalué (réalisé en classe ou à la maison) s'apparente à une forme de tricherie ou à une fraude et sera sanctionnée comme telle.

- **« Droit et Economie » et « Management, Sciences de gestion et numérique »**

Ces enseignements font l'objet de deux épreuves terminales écrites à la fin de l'année de terminale. Les deux questions de l'épreuve du Grand Oral choisies par l'élève s'appuient sur ces enseignements et/ou celui de « Mercatique ». Les élèves sont préparés à ces évaluations tout au long des années de première et de Terminale.

L'enseignement de sciences de gestion et numérique est ancré sur l'étude de situations organisationnelles réelles ou fictives.

Les activités support d'évaluation sont de type devoir sur table, activités intégrant l'outil informatique, activités réalisées dans le cadre de la mini-entreprise telles que les entretiens d'embauche, les présentations orales.

Le niveau des attendus des devoirs en classe évolue au cours de l'année en termes de durée et de complexité.

La conduite du projet de mini-entreprise permet aux élèves de mettre en pratique ou de découvrir les concepts du programme. Les élèves sont amenés à créer une entreprise (nom, logo...), un produit ou un service qu'ils vont commercialiser. Pour cela, ils sont amenés à effectuer des recherches documentaires, à argumenter, à réaliser des comptes rendus présentés à l'oral. Ces travaux servent d'appui pour des évaluations orales, contribuent à la préparation à l'oralité.